

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	28	4
----	------	----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 6 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 6 juin 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	M. DELAHAIE, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 24	<b>Absents représentés :</b> MME ROCH par M. MATT, MME MILLER par MME BESANÇON, M. LEDUC par M. LEHMANN et MME RAFOUJALT par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 17	<b>Absent excusé :</b> M. GOUSSEFF
VOTANTS : 21	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT
	M. DELAHAIE a été élu secrétaire de séance.

**ZAC DE LA MARE AUX BOURGUIGNONS**  
**DOSSIER DE RÉALISATION MODIFICATIF N°2**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier initial de réalisation de la ZAC de Mare aux Bourguignons a été approuvé par délibération n°2012-022-2 du 22 mars 2012. Celui-ci comprend :

- le projet de programme des équipements publics,
- le projet de programme global des constructions,
- les modalités prévisionnelles de financement.

Il précise qu'une première modification a été approuvée par délibération n°2018-001-4 du 24 janvier 2018 pour le mettre à jour : annulation du projet d'EHPAD, réhabilitation en voie douce de la liaison entre la route d'Avrainville et la route de Boissy, transfert d'une participation à la commune d'Egly pour l'aménagement de la salle située au rez-de-chaussée du bâtiment I3F (maison médicale).

Le Maire ajoute que Cœur d'Essonne Agglomération a transmis un second projet de modification dont l'objet principal est la création d'un parc paysager réalisé par CDEA puis rétrocédé à la commune.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU l'article R 311-7 du Code de l'urbanisme,

VU le projet de dossier de réalisation modificatif n°2 présenté par Cœur d'Essonne Agglomération,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives, le 5 juin 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour le dossier de réalisation de la ZAC de la Mare aux Bourguignons approuvé initialement en 2012 et modifié en 2018,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC de la Mare aux Bourguignons,

**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 17/06/24  
et de la publication le : 18/06/24  
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme,  
Le Maire d'EGLY



Edouard